Club Sportif et Artistique
« Guy de la Horie »
Base Aérienne 110 CREIL
Section Vol Moteur

Note n° 602/CSA/VOL MOTEUR du 17/08/2023

Rédacteur : C. DAUTRICHE
Email : cyrildautriche@yahoo.fr

CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION OU LA REINSCRIPTION
A LA SECTION VOL MOTEUR POUR LA SAISON 2023-2024

Afin de vous inscrire pour la première fois ou renouveler votre adhésion à la section Vol Moteur à l'occasion de la saison CSA 2023-2024 (période du 01/09/2023 au 31/08/2024), vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir au responsable de section ou au secrétariat du CSA :

- **Le formulaire d'inscription au CSA** pour la saison 2023-2024 : tous les champs du tableau en première page, ainsi que celle de l'autorisation de publication de l'image (fichier *pdf* fourni ou *Excell* en ligne sur le site du CSA) ;
- **L'attestation individuelle de respect de la note d'organisation de la section** (annexe 3 de la note d'organisation section 2023-2024) ;
- **La fiche d'informations pilote** (annexe 4 de la note d'organisation section 2023-2024) ;
- **Deux chèques séparés**, remplis à l'ordre du « CSA Guy de la Horie » :
  - Le premier chèque : montant correspondant au cumul de l'inscription au CSA et à la section Vol Moteur pour la saison 2023-2024 (37,00 ou 74,00 euros selon votre situation personnelle + 30,00 euros de cotisation section), auquel peut être rajoutée la cotisation à d'autres sections en cas de besoin ;
  - Le second chèque : montant correspondant au premier approvisionnement ou réapprovisionnement de votre compte pilote au CSA pour qu'il présente un solde de minimum 150,00 euros au moment de votre inscription / réinscription à la section Vol Moteur ;
- **Une photographie d'identité** (à coller sur la fiche d'information pilote 2023-2024) ;
- **La photocopie de votre triptyque de licence FCL Avion** pour les pilotes déjà brevetés ;
- **La photocopie de votre certificat médical aéronautique en cours de validité** (classe 2 pour les pilotes PPL brevetés et classe 1 pour les pilotes pro).

Par ailleurs, les personnes répondant aux profils suivants devront fournir en complément :

- Pour les membres de la famille proche (conjoint(e), parent, enfant) d'un personnel en activité au MINARM (Ministère des Armées) : une photocopie d'un **document attestant du lien avec le personnel du MINARM** (carnet de famille) ;
- Pour les anciens personnels du MINARM : une photocopie d'un **document l'attestant** ;
- Pour les réservistes opérationnels (REO) au sein du MINARM : une photocopie du **contrat d'activité en cours de validité**.

Informations complémentaires :

L'activité aéronautique de la section Vol Moteur n'ayant pas lieu dans l'enceinte de la base aérienne 110 de Creil, aucun laissez-passer spécifique ne sera délivré pour les membres de la section.

Vous serez personnellement informé de votre bonne (ré)inscription à la section Vol Moteur par le responsable de section.

L'ensemble des informations concernant les activités de la section Vol Moteur peuvent être consultées sur le site internet du CSA « Guy de la Horie » à l'adresse : www.csaba110.org , partie « sections sportives » / « section vol moteur ».

Cyril DAUTRICHE
Responsable de la Section Vol Moteur